LE MORSE

SECTION PLONGEE DE MARSEILLE-SPORTS
NUMERO 7 – JANVIER 2001

Marseille-Sports Loisirs
Culture
Siège Social
146A Avenue de Toulon
13010 -Marseille -

DE 2000 A 2001

DIMANCHE 31 DECEMBRE 2000

Callelongue, il est 15 heures, ce sont les derniers moments du XXe siècle.
L'eau est fraîche (13°) et pas très claire. Ces conditions n'ont pourtant pas découragé nos derniers plongeurs du millénaire qui, sans doute pour être plus tranquilles, sont allés lire « La Provence » par une vingtaine de mètres de fond.

Ils ont d'ailleurs fait l'objet de « l'image du jour » dans l'édition du 03 janvier de ce même journal.
Sur la photo ci-contre, de gauche à droite :
François SCORSONELLI , Jean -Claude EUGENE et Dominique TORGUE
(photo : Brigitte Scorsonnelli)

LUNDI 01 JANVIER 2001

Le douzième coup de minuit vient de sonner.
Dans les locaux du club, une vingtaine d'adhérents se sont spontanément retrouvés sur leurs lieux de loisirs préférés, et fêtent le début de cette nouvelle année.
Excellente ambiance, comme d'habitude.

Sur notre photo on remarque qu'en bons Gaulois, ils craignaient visiblement que le ciel ne leur tombe sur la tête…
(photo : François Scorsonnelli)

AVIS AUX INTERNAUTES

Depuis l'édition de décembre, Le Morse est diffusé par e-mail vers tous les adhérents qui nous ont communiqué leur adresse Internet.
La diffusion est ainsi simplifiée, et il devient possible d'intégrer de la couleur ce qui n'était pas faisable avec les versions photocopiées.
Vous pouvez donner vos coordonnées à Brigitte :
brigitte.scorsonelli@wanadoo.fr

RAPPEL

L' ASSEMBLEE GENERALE
De la Section Plongée
se tiendra à Callelongue
Samedi 10 Février 2001 à 14 heures
et sera clôturée par une galette des Rois.
Venez nombreux.

DROIT DE REPONSE DEPUIS NOUMEA

Un peu de tolérance

Je souhaite réagir à l'article de Robert Pollio « Trimix, Nitrox…=Intox ».

Je ne sévis plus au club, et pour cause, je suis maintenant à Nouméa. Mais je me sens directement visé par certains points de son papier. C'est vrai que l'été dernier, j'ai mis un peu le « bronx » en construisant un drôle de placard, avec de drôles de bouteilles dedans.

C'est vrai que l'an dernier j'ai découvert et je me suis lancé dans la plongée dite « Tek ».
Mais personne ne m'a directement fait de réflexion, personne n'a osé me dire en face : « Sylvain, tu nous fais chier avec tes trucs bizarres, fais çà ailleurs ». J'avais demandé la permission à Lule pour les bouteilles.
Pourtant, l'été dernier, des échos me revenaient : « on n'a pas besoin de tout ce merdier pour plonger ! ». « Qu'est-ce qu'il veut faire avec tout çà ! ». Je n'ai rien dit car je partais fin septembre.
Je regrette que les messages ne soient pas diffusés directement et de recevoir certaines réprimandes par le Morse.
Ceci est d'ailleurs vrai au-delà de ce papier. Il manque une certaine franchise des relations au club, qui est parfois pénible.

Voilà pour ce point. Le club ne souhaite donc pas accueillir de plongeurs hors normes (mais faire 75 mètres à l'air ne fait peur à personne).

Le deuxième point que je souhaite aborder, au risque de paraître un peu gonflant et trop long, c'est la technique elle-même. Robert fait la confusion entre Nitrox et Recycleur (pas de bulles et encore, il faut être pour le coup en circuit fermé, ce qui n'est pas le cas du Dräger Ray ou Dolphin, mais qui était le cas du mien, le Buddy Inspiration).
Le Nitrox, c'est out simplement un mélange suroxygéné. Si l'on se rappelle un tant soit peu du métabolisme des gaz en plongée, on comprend aisément, que comme il y a moins d'azote, il y aura moins de gaz dissous, et donc on sera en deçà d'une courbe de sécurité à l'air. A moins de ne pas du tout être sensible à la sécurité, on comprend vite un intérêt immédiat du Nitrox. Moins de palier, ou plus de marge de sécurité. Le seul bémol, c'est que l'on doit être très rigoureux sur la profondeur maximum autorisée par le Nitrox choisi, sous peine de risquer une hyperoxie. Mais dans tous les cas, une plongée est en principe planifiée, avec une profondeur maximum à ne pas dépasser. Dans le Nitrox, on classe aussi les paliers à l'oxygène pur ou avec un mélange suroxygéné (généralement 80% d'O^2 le plus souvent). Dans notre club ou l'on se prête facilement à descendre à 50 ou plus, des paliers à l'oxygène ne vont que dans le sens de la sécurité.
Coté Trimix, çà se complique encore. De l'Hélium s'ajoute à de l'air et on obtient un Héliair, assez simple à fabriquer, moyennant une formation, une lyre de transfert, et de toutes les sécurités qui s'en suivent. L'intérêt d'un tel mélange est de remplacer l'azote fortement narcotique par un gaz moins narcotique, histoire de profiter de ce que l'on peut voir sous l'eau. Si l'on reprend les bouquins, et compte tenu de la PPN^2, on se rend compte que l'on est vite « narcosé ». Ah c'est vrai qu'on s'accoutume, mais le Trimix et une bonne partie du Tek visent simplement à avoir des réponses et du matériel adaptés aux profondeurs dépassant l'espace lointain. Car quoi qu'on en pense, l'air n'est pas adapté à des plongées au de la de 60 mètres. Mais nos sites oui, d'où un dilemme. Peut-être que les journaux ne sont pas un relais très explicite à ce type d'information, mais le point de départ est celui-là. Des sorties séparées sur le bloc, du matériel en redondance pour les éléments sensibles (une stab et un parachute par exemple, car on peut remonter facilement sur un parachute), des détendeurs indépendants, des réponses à des situations « catastrophes », bref, des plongées pensées et réfléchies, compte tenu de la hauteur du plafond nous séparant de la surface. C'est vrai qu'au bout du compte, l'équipement s'alourdit, mais la sécurité raisonnable (ou raisonnée) est aussi à ce prix.
Peut-être que les médias de plongée préfèrent relater des expéditions telles que la plongée de Triade sur le Prothée (les couches culottes ! ! !), mais c'est comme tout : on préfère montrer de l'exceptionnel plutôt que d'expliquer les béabas. Dans tous les cas, il ne s'agit pas de plongée loisir, et je ne pense pas que leurs auteurs aient cette prétention.
Parlons argent, c'est vrai que les sommes sont rondelettes. Par contre, le coût d'une station Nitrox ne dépasse pas 30000 Frs. Quand on s'autorise à griller deux compresseurs, avec un peu de serrage de boulons coté discipline, on doit pouvoir se le permettre. Pour des paliers à l'O^2, 10m3 coûtent 212 Frs HT, plus une lyre à 2500 Frs TTC : on doit arriver avec un système de narguilé à 3 ou 4 détendeurs à 20 à 30 Frs de plus par plongée par personne pour les plongées profondes. Personnellement, je pense que c'est intéressant. Il faudrait peut-être le demander aux adhérents.
Il faut savoir qu'en Italie, tous les clubs ou presque proposent du Nitrox, et dans beaucoup du Trimix. Pourtant je ne savais pas que les plongeurs italiens étaient beaucoup plus riches que nous.
Dans tous les cas, il semble pouvoir y avoir de la place pour tout le monde dans le secteur de la plongée, et aussi dans les clubs. L'important c'est de se faire plaisir.

Sylvain BEATA

PLONGEE « TEK » : ENTRE TOLERANCE ET REGLEMENTATION

Notre ami Sylvain s'étant senti directement visé par mon article de décembre, je lui ai personnellement répondu qu'il n'était en rien à l'origine de mon délire, et que je lui conservais toute mon estime et mon amitié.

Le débat est intéressant, et le sujet suffisamment important pour s'y attarder un peu.

Mon propos n'est pas de refuser des plongeurs « hors normes (…) », disons plutôt de normes différentes, mais bien de prendre conscience des possibilités et des capacités de notre club face à ces nouvelles techniques.

Que dit la réglementation ?

(Arrêté du 28/08/2000 paru au J.O. du 23/09/2000)

- ***Définition des appellations (ART.2)***

NITROX : mélange respiratoire composé d'oxygène et d'azote différent de l'air.
TRIMIX : mélange respiratoire composé d'oxygène d'azote et d'hélium.

- ***Matériel (ART.8)***

Les bouteilles contenant des mélanges respiratoires différents ne doivent pas pouvoir être mises en communication de façon accidentelle.

- ***Analyse des mélanges (ART.11)***

Le taux d'oxygène de chaque bouteille de mélange respiratoire doit être analysé une première fois par la personne qui fabrique ou délivre le mélange, et une seconde fois avant la plongée par le moniteur et par l'utilisateur.
Une étiquette est collée sur la bouteille (ART.7)
Un registre de suivi doit être tenu (ART.14).

- ***Espace et conditions d'évolution (ART.17 – 19)***

Globalement la réglementation est identique à celle de la plongée à l'air.
L'enseignement est porté à 80 mètres pour le TRIMIX.
Création des qualifications
NITROX, NITROX confirmé (à partir du niveau 2)
TRIMIX (à partir du niveau 3).
Il est rappelé que tous les plongeurs d'une même palanquée doivent respirer le même mélange au fond et pendant la décompression (ART.16).

- ***Le directeur de plongée (ART.21)***

Il doit être titulaire du niveau **E3 (MF1/BEES1)** et de la qualification afférente au mélange utilisé pour la plongée qu'il organise lorsque celle-ci se déroule à une profondeur inférieure à 40 mètres.
Il doit être titulaire du niveau **E4 (MF2/BEES2)** et de la qualification afférente au mélange utilisé pour la plongée qu'il organise lorsque celle-ci se déroule à une profondeur comprise entre 40 et 120 mètres.

- ***Le guide de palanquée (ART.23)***

Plongeur de niveau 4 minimum titulaire de la qualification afférente au mélange utilisé (NITROX CONFIRME ou TRIMIX).
Il peut respirer du NITROX en accompagnant une plongée à l'air (ART.24).

- ***Matériel d'assistance et de secours (ART.26 – 27)***

Identique au matériel nécessaire lors de plongées à l'air. (avec une bouteille équipée d'un détendeur correspondant au mélange utilisé).
Lors d'une plongée TRIMIX, présence obligatoire sur les lieux du matériel suivant (ART.27) :
-1 ligne lestée de descente et de remontée.
-1 ou plusieurs bouteilles de secours équipées de détendeurs et contenant un gaz adapté à la plongée en cours.
-1 ligne de décompression adaptée à la plongée organisée, déployée ou prête à l'être, à partir d'une embarcation ou d'un point fixe.
-1 embarcation support de pratique avec une personne en surface habilitée à la manœuvrer.

♦ ***Dispositions générales (ART.30)***

Un délai de 6 mois (à compter du 23/09/2000) est laissé aux enseignants, encadrants et animateurs pour se mettre en conformité.

♦ ***Annexe I***

Elle défini les conditions de délivrance des qualifications NITROX et TRIMIX

♦ ***Annexes 2 et 3***

Conditions de pratique au NITROX et au TRIMIX.
Elles sont globalement identiques aux plongées à l'air (profondeurs et organisation), auxquelles s'ajoutent les qualifications correspondantes.
A noter :
Au-delà de 40 mètres, et dans la limite de 80 mètres, l'enseignement est pratiqué par un encadrant E4 (MF2/BEES2) avec qualification TRIMIX.
L'exploration est limitée à 120 mètres, niveaux de pratique N3 et/ou N4 avec qualification TRIMIX
En autonomie. Palanquée composée de 3 plongeurs maximum, non compris le guide de palanquée.

Voilà, tout ceci est un peu long, mais j'espère que ces différents articles et réactions auront permis à chacun d'entre vous de se faire une idée sur ces nouvelles pratiques.

Robert POLLIO

SORTIE ETANG DE THAU

Une sortie plongée est programmée à l'étang de Thau, près de Sète, pour le **week-end du premier mai** (du samedi 28 avril au mardi 01 mai inclus).

Deux possibilités sont offertes en fonction du nombre d'inscrits :

- 2 jours (samedi et dimanche)
- 4 jours (du samedi au mardi inclus)

Nous devons arriver à un minimum de 20 personnes par jour en hébergement pour obtenir les meilleurs tarifs, à soit par personne :

Nuit = 32,00 francs
Petit-déjeuner= 7,50 francs
Repas = 35,00 francs

Pour les plongeurs, la plongée est facturée 80 francs.

Souvenez-vous de l'article de Perrine Dyon (le Morse n°4-Octobre 2000): l'étang de Thau est un lieu privilégié pour rencontrer des hippocampes entre autres espèces, et dans peu d'eau.

S'inscrire impérativement avant le 28 Février 2001 auprès de
François ou Brigitte SCORSONELLI
(tel : 04 91 35 22 13)

Flash info

Afin de se mettre en conformité avec la réglementation, le Morse fait l'objet d'une déclaration au près de la Bibliothèque Nationale de France à compter de Janvier

Edition / Publication / Impression : Marseille-Sports / Plongée
Directeur de la publication : Robert POLLIO
Dépôt légal à parution

VOYAGE MER ROUGE

Un voyage / plongées est prévu début Juin 2001.

La destination retenue est ***Sharm el sheik***

Tarifs : environ 5000 Francs/personne

Nous espérons avoir un minimum de 20 participants, ce qui nous permettrait d'avoir un bateau à la disposition de notre seul groupe.

Afin de respecter les délais de réservation, il est impératif de s'inscrire avant le ***28 Février 2001.***

Renseignements et Inscriptions :

François ou Brigitte SCORSONELLI
(tel : 04 91 35 22 13)
(e-mail :brigitte.scorsonelli@wanadoo.fr)

9eme JOURNEES DE LA MER A CARRY LE ROUET

Du 25 au 28 Janvier ont eu lieu une série d'expositions et de projections de films sur le thème de la mer à Carry le Rouet avec la participation des anciens de Calypso dont Albert FALCO et André LABAN.

Comme lors de chaque manifestation de ce genre, le club était présent et participait par des réalisations de J.C. EUGENE et de François SCORSONELLI .

François s'est encore une fois distingué en se classant 4eme en catégorie photo.